

UNE HISTOIRE NEUTRE ET DÉPASSIONNÉE ? L'HISTOIRE DE L'ANGLETERRE VUE PAR VOLTAIRE

Myrtille Méricam-Bourdet
Université de Lyon (Lyon 2)

Écrire une histoire neutre et dépassionnée ? Cet idéal qui figure sous la plume de tous les historiens de l'Âge classique est bien éloigné de la pratique de Voltaire dont l'histoire philosophique s'énonce comme défense et illustration d'un certain nombre de principes et de valeurs. Histoire forcément « engagée » – pour reprendre un terme anachronique –, elle est aussi une histoire passionnée, qui n'hésite pas à user de la critique directe, parfois même satirique et calomnieuse, afin de pourfendre ses adversaires. Dans ce contexte, les histoires nationales passées au crible des différents ouvrages historiques, en particulier au sein de l'*Essai sur les mœurs*, sont bien plutôt les supports d'une lecture dans laquelle se croisent de multiples enjeux que les objets d'une étude dénuée de préjugés. Favorablement jugé par l'historien, le cas de l'Angleterre ne constitue pas une exception à cette règle. Faudra-t-il donc se contenter de poser l'équation suivante : Voltaire historien égale Voltaire anglophile ? Une telle présentation serait évidemment bien trop simpliste, et il nous semble que la question doit être étudiée en croisant deux faisceaux de paramètres.

On ne saurait d'abord négliger des paramètres externes à l'œuvre de Voltaire, et qui influencent l'ensemble de sa production et de sa réflexion, qu'elle soit historique, philosophique (même si à notre sens les deux séries de considérations sont toujours mêlées), théâtrale, ou encore esthétique. L'anglophilie et l'anglophobie ne sont pas propres à Voltaire, et ses penchants sont à situer dans un contexte large tant esthétique que politique. Ce contexte varie par ailleurs selon les cercles ou réseaux envisagés – amical, savant, national – ainsi que selon les moments, ce qui impose la prise en compte d'une chronologie fine puisque l'Angleterre passe au cours du siècle du statut d'ancien ennemi à celui d'allié, puis à nouveau à celui de rival à partir de la guerre de Succession d'Autriche¹.

1 Pour en rappeler rapidement les étapes : renversant la tendance traditionnelle en 1716, le Régent et le cardinal Dubois fondent la Triple Alliance avec Angleterre et Provinces-Unies. Cette bonne entente relative cède le pas dans les années 1740 dans le contexte de la guerre de Succession d'Autriche, et la guerre est officiellement déclarée au roi d'Angleterre en 1744. La

Mais des paramètres internes à l'œuvre, et ici à l'œuvre historique, nous semblent aussi interférer, voire primer sur les premiers. Quels que soient les continents et les époques envisagés, l'écriture de l'histoire répond à une interprétation globale des phénomènes, en particulier politiques voire « sociaux » (même si le terme va loin par rapport aux conclusions effectives que tire l'historien). On ne saurait donc détacher les éléments relatifs à l'histoire de l'Angleterre de la lecture générale proposée tant dans l'*Essai sur les mœurs* que dans *Le Siècle de Louis XIV* et dans l'*Histoire de la guerre de 1741* qui fournira une partie de la matière du *Précis du siècle de Louis XV*. Or, l'histoire de l'Angleterre permet à l'historien de traiter un certain nombre de motifs ou de cas dont l'interprétation ne peut être séparée de problématiques générales l'affectant plus ou moins fortement. Faire le départ de l'une et des autres ne saurait évidemment être envisageable, mais c'est à mettre au jour ces implicites et ces logiques que nous nous attacherons afin de prendre la réelle mesure – pour l'œuvre historique – de ce qui constitue l'anglophilie de Voltaire.

LE MYTHE DE LA CONSTITUTION ET DES LIBERTÉS ANGLAISES

Parce que les enjeux en sont essentiellement politiques, l'écriture de l'histoire paraît trouver dans le cas anglais un terrain de choix, et l'on s'accordera à dire que l'Angleterre constitue globalement un modèle en matière de politique². Si l'on a pu parler de ce point de vue d'un « mythe » construit par Voltaire – effectivement tenté d'enjoliver quelque peu la réalité dans ses analyses des *Lettres philosophiques*³ –, il nous semble que ce mythe a aussi été spontanément étendu à des pans entiers de l'œuvre alors même que l'on n'en vérifie pas nécessairement l'existence. La lecture de l'*Essai sur les mœurs* doit nous conduire à nuancer quelque peu la portée de ce modèle constitutionnel censé permettre l'expression de la liberté, tant politique que civile. Ce modèle repose principalement sur trois données profondément liées les unes aux autres : le rôle du Parlement, c'est-à-dire de la Chambre des Communes ; la « balance » du pouvoir établie

guerre, qui se joue aussi au Canada et aux Indes, s'achève par la victoire française en octobre 1748 (traité d'Aix-la-Chapelle), mais sans que la France en retire aucun acquis territorial. La rivalité coloniale ne cesse cependant pas durant les années 1750, et le renversement des alliances qui intervient en janvier 1756, marquant l'entente entre la Prusse et l'Angleterre, ne fait qu'apparaître plus clairement les rivalités. Empêtrée dans son soutien à l'Autriche, la France ne peut rivaliser, en particulier sur les mers, et la guerre de Sept Ans s'achève sur l'humiliation du traité de Paris en février 1763, qui retira à la France une partie de ses possessions d'outre-mer.

- 2 Sur cette question, voir Édouard Tillet, *La Constitution anglaise, un modèle politique et institutionnel dans la France des Lumières*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2001.
- 3 Voir, par exemple, Ch. Mervaud, « Des relations de voyage au mythe anglais des *Lettres philosophiques* », *SVEC*, n° 296 (1992), p. 1-15.

dans ce régime mixte ; la garantie d'un certain nombre de droits et de libertés. Il est indéniable que ces éléments font l'objet d'une appréciation positive de la part de l'historien philosophe, mais leur présentation détaillée au sein de la narration de l'*Essai* fait apparaître des zones en clair-obscur.

La question de l'origine des libertés politiques souffre ainsi d'une certaine ambiguïté. Il est certain que la Grande Charte promulguée au XIII^e siècle ne peut que recueillir les suffrages de Voltaire, qui y voit l'établissement des « droits les plus naturels »⁴. Il n'empêche que la principale raison de l'établissement de la Charte demeure la faiblesse du roi Jean Sans Terre, « méprisé » par les barons, « parce qu'il s'était fait vassal de Rome »⁵, et surtout en bien mauvaise posture face à son rival Philippe Auguste. Les libertés anglaises trouvent donc leur origine dans un contexte international qui permet le renversement du rapport de forces traditionnellement favorable aux rois. La Grande Charte, si importante soit-elle, n'en demeure d'ailleurs pas moins imparfaite :

Qu'on parcoure toute la charte, on trouvera seulement que les droits du genre humain n'y ont pas été assez défendus. On verra que les Communes qui portaient le plus grand fardeau, et qui rendaient les plus grands services, n'avaient nulle part à ce gouvernement, qui ne pouvait fleurir sans elles⁶.

S'il est sûr que le passé de l'Angleterre est aussi jugé par rapport au modèle peut-être idéalisé que constitue son présent, il importe cependant à l'historien de démontrer que la Grande Charte signala avant tout l'accroissement du pouvoir d'une noblesse cherchant à défendre – ou à instituer – ses privilèges. Une telle analyse fait logiquement suite aux pages décrivant l'anarchie qui a longtemps régné sur l'Angleterre, et qui fut contrebalancée par le pouvoir souvent tyrannique de ses premiers souverains⁷. Dans cette perspective, on pourra considérer que la neuvième des *Lettres philosophiques* constitue comme un avant-texte à l'*Essai sur les mœurs* :

Ce mélange heureux dans le gouvernement d'Angleterre, ce concert entre les Communes, les lords et le roi n'a pas toujours subsisté. L'Angleterre a été longtemps esclave ; elle l'a été des Romains, des Saxons, des Danois, des Français. Guillaume le Conquérant surtout la gouverna avec un sceptre de fer [...].

4 *Essai sur les mœurs*, chap. 51, OCV, t. 23 (2010), p. 236.

5 *Ibid.*

6 *Ibid.*, p. 237.

7 Voir, par exemple, *Essai sur les mœurs*, chap. 42, OCV, t. 23, p. 52 : « La nation britannique était, malgré sa fierté, destinée à se voir toujours gouvernée par des étrangers ; après la mort d'Alfred [...] l'Angleterre retomba dans la confusion et la barbarie. Les anciens Anglo-Saxons ses premiers vainqueurs, et les Danois ses usurpateurs, s'en disputaient toujours la possession ; et de nouveaux pirates danois venaient encore souvent partager les dépouilles ».

Il est vrai qu'avant et après Guillaume le Conquérant les Anglais ont eu des parlements ; ils s'en vantent, comme si ces assemblées, appelées alors parlements, composées de tyrans ecclésiastiques et de pillards nommés barons, avaient été les gardiens de la liberté et de la félicité publique⁸.

S'y trouvent mises en cause la prétendue ancienneté des libertés anglaises et des institutions, ainsi que la théorie de l'héritage venu des peuples saxons. Ce « mythe », présent chez de nombreux théoriciens politiques anglais⁹, et repris par un historien tel que Rapin-Thoyras dans son *Histoire d'Angleterre* (La Haye, 1727-1738), émerge aussi chez Montesquieu qui fait de la constitution anglaise et de son parlement un « beau système trouvé dans les bois »¹⁰. Bien que Voltaire n'ait pu avoir eu connaissance du texte de Montesquieu, leurs textes sont néanmoins contemporains et s'abreuvent aux mêmes sources. L'interprétation donnée dans l'*Essai sur les mœurs*, et plus encore dans les *Lettres philosophiques*, est indéniablement polémique, et elle explique la tonalité très nettement satirique prise par les commentaires tardifs de Voltaire sur *L'Esprit des lois*¹¹.

202

Le traitement de la majeure partie de l'histoire de l'Angleterre se ressent donc de cette entreprise de déconstruction des mythes, qui s'inscrit par ailleurs dans le droit fil des thèses défendues par l'œuvre historique de Voltaire. Tout est affaire de forces et de rapports de puissance, et il n'est par conséquent pas de légitimité qui soit. Si les nobles n'étaient dans les *Lettres philosophiques* que des « pillards », Guillaume de Normandie n'est dans l'*Essai* qu'un « voleur normand », un « barbare fils d'une prostituée »¹², qui se fit élire sur le trône d'Angleterre. L'appréciation de cette élection se fait donc sur le même mode : « Quelques auteurs appellent ce couronnement une élection libre, un acte d'autorité du parlement d'Angleterre. C'est précisément l'autorité des esclaves faits à la guerre, qui accordaient à leurs maîtres le droit de les fustiger »¹³. Ces commentaires, ajoutés dans l'édition de 1761, doivent-ils être associés au nouveau contexte diplomatique qui fit de l'Angleterre la première rivale de la France ? Si l'hypothèse peut être admise, on n'oubliera cependant pas qu'ils ne font que développer une ligne interprétative depuis longtemps forgée tout en

8 *Lettres philosophiques*, éd. O. Ferret et A. McKenna, Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 92-93.

9 Voir *ibid.*, p. 405, n. 2.

10 *L'Esprit des lois*, XI, 6, éd. R. Derathé, Paris, Classiques Garnier, 2011, 2 vol., t. I, p. 179. Voltaire et Montesquieu puisent probablement au début des années 1730 aux mêmes sources, en particulier chez Sydney (*Discourses concerning Government*, 1698) et Bolingbroke. Voir *L'Esprit des lois*, éd. cit., t. I, p. 480, n. 16.

11 Voir *Questions sur l'Encyclopédie*, art. « Lois », section troisième, « Lois ; Esprit des lois » (1771), *OCV*, t. 42B (2012), p. 92-119 ; *Commentaire sur L'Esprit des lois*, t. 80B (2009), § 43, p. 388-389.

12 *Essai sur les mœurs*, chap. 42, *OCV*, t. 23, p. 62.

13 *Ibid.*

radicalisant une prise de position fustigeant également la faiblesse des peuples face à leurs tyrans, qu'il s'agisse des princes ou de l'Église.

La même logique est enfin appliquée à l'émergence du pouvoir de la Chambre des Communes, qui est elle aussi analysée comme le résultat des rapports de forces mouvants entre le roi et ses barons.

Édouard I^{er} donna du poids à la chambre des Communes pour pouvoir balancer le pouvoir des barons. Ce prince, assez ferme et assez habile pour les ménager et ne les point craindre, forma cette espèce de gouvernement qui rassemble tous les avantages de la royauté, de l'aristocratie et de la démocratie ; mais qui a aussi les inconvénients de toutes les trois, et qui ne peut subsister que sous un roi sage. Son fils ne le fut pas, et l'Angleterre fut déchirée¹⁴.

L'historien identifie de manière nette les trois membres participant à ce fameux régime mixte et fait ainsi toute sa place au dernier élément constitutif qu'est la Chambre des Communes. Néanmoins, on retiendra surtout ici le rôle décisif qu'il accorde au souverain dans le bon – ou le mauvais – fonctionnement de ce gouvernement. Quel qu'ait été l'enthousiasme de Voltaire pour un régime assurant de façon pragmatique une plus grande liberté que ne l'accordait la monarchie française, l'analyse politique fournie dans l'œuvre historique en revient toujours à la place essentielle occupée par les souverains, ici garants de l'harmonie nécessaire entre les trois pôles du pouvoir. De ce point de vue, le cas de l'Angleterre ne diverge pas de manière flagrante de ce que l'on peut lire dans le reste de l'*Essai*, ni surtout du *Siècle de Louis XIV* ou de l'*Histoire de l'empire de Russie sous Pierre le Grand*. La plupart des événements marquants de l'histoire de l'Angleterre sont en effet rapportés à l'action décisive d'un souverain ; on a d'ailleurs souvent souligné le rôle joué par Alfred le Grand au IX^e siècle, qui incarne un idéal de sagesse et de raison dont Voltaire revient néanmoins un peu dans l'édition de 1756, où il ajoute : « supposé que tout ce qu'on raconte de lui soit véritable »¹⁵. Mais, de manière générale, Voltaire attribue aux souverains anglais la plupart des impulsions ayant amené le développement de la puissance du royaume. Sans passer en revue tout le détail de l'*Essai sur les mœurs*, on retiendra ainsi l'action d'Édouard I^{er}, qui, outre l'octroi du pouvoir à la Chambre des Communes, fut aussi responsable du premier essor commercial de l'Angleterre¹⁶. Quant à Élisabeth I^{re}, c'est elle qui fit des Anglais « un peuple puissant, policé, industriel, laborieux, entreprenant »¹⁷.

14 *Essai sur les mœurs*, chap. 75, OCV, t. 24 (2011), p. 118.

15 *Ibid.*, chap. 26, OCV, t. 22 (2009), p. 390. Voir Jean Goldzink, « Y a-t-il un bon roi dans le train de l'histoire ? », *Revue Voltaire*, n° 2 (2002), p. 179-187, notamment p. 184-185.

16 Voir *Essai sur les mœurs*, chap. 75, OCV, t. 24, p. 115 : « Il fit fleurir leur commerce autant qu'on le pouvait alors ». Cette leçon définitive remonte à l'édition de 1756.

17 *Essai sur les mœurs*, chap. 167, éd. R. Pomeau, Paris, Bordas, coll. « Classiques Garnier », 1990, 2 vol., t. II, p. 465.

La leçon de l'*Essai sur les mœurs* revient donc quelque peu sur certains commentaires un peu trop élogieux des *Lettres philosophiques*, à l'exemple de la huitième lettre affirmant que « la nation anglaise est la seule de la terre qui soit parvenue à régler le pouvoir des rois en leur résistant, et qui, d'efforts en efforts, ait enfin établi ce gouvernement sage où le prince, tout-puissant pour faire du bien, a les mains liées pour faire le mal »¹⁸. Ces idées générales qui circulaient largement chez les auteurs anglais contemporains sont régulièrement battues en brèche par l'*Essai sur les mœurs* dont les chapitres mettent au contraire en valeur le rôle des monarques, conformément à l'interprétation générale qui se dégage de l'œuvre historique, mais aussi la faiblesse du Parlement, instrument aux mains de ces derniers ou des factions qui les soutiennent¹⁹. L'idéalisme général ne semble donc pas résister au pragmatisme de détail dans la longue analyse des soubresauts de l'histoire anglaise, et le calme ne semble à l'inverse revenir que grâce à l'influence quelque peu enjolivée d'un monarque, tel Henry VII à la fin de la guerre civile qui opposa Roses rouges et Roses blanches :

Le trône ensanglanté fut enfin ferme et tranquille. [...] Son règne, qui fut de vingt-quatre ans, et presque toujours paisible, humanisa un peu les mœurs de la nation. Les parlements qu'il assembla, et qu'il ménagea, firent de sages lois ; la justice distributive rentra dans tous ses droits ; le commerce, qui avait commencé à fleurir sous le grand Édouard III, ruiné pendant les guerres civiles, commença à se rétablir. [...] Ce fut alors que l'esprit de faction fut anéanti, et que les Anglais, n'étant plus redoutables à leurs monarques, commencèrent à le devenir à leurs voisins²⁰[.]

Par conséquent, il nous semble que l'anglophilie de l'historien s'affirme finalement moins dans l'interprétation qui est faite du rôle des institutions – puisque l'ensemble aboutit à la mise en relief de l'action réfléchie des souverains –, que dans la mise en avant d'une puissance de la nation acquise par des voies singulières et qui semble bien plus marquer Voltaire.

LA PUISSANCE MARITIME ET COMMERCIALE ANGLAISE

C'est en effet la puissance acquise par la nation anglaise qui nous semble constituer le thème central de l'anglophilie de Voltaire, qui se renforce

¹⁸ *Lettres philosophiques*, éd. cit., p. 90.

¹⁹ Voir par exemple au xv^e siècle l'analyse de la rivalité entre Roses rouges et Roses blanches : « Dans les commencements des factions, il faut être protégé par un parlement, en attendant que ce parlement devienne l'esclave du vainqueur » (*Essai sur les mœurs*, chap. 115, éd. R. Pomeau, t. II, p. 118) ; « Les parlements n'étaient que les organes de la volonté du plus fort » (*ibid.*, chap. 116, t. II, p. 124).

²⁰ *Essai sur les mœurs*, chap. 127, éd. R. Pomeau, t. II, p. 131-132.

paradoxalement dans les années 1750 alors même que l'opinion publique se montre hostile à l'Angleterre en raison du regain de tensions entre les deux nations²¹. L'enjeu de sa lecture est d'autant plus important que l'éloge ne met plus en valeur un modèle philosophique quelque peu abstrait – qui célébrerait des libertés dont les rouages institutionnels et sociaux sont en réalité mal perçus, ou au mieux peu étudiés²² –, mais touche directement aux orientations stratégiques et politiques des États. La question est rendue délicate dans la mesure où les tensions avec l'Angleterre, ravivées par la guerre de Succession d'Autriche au début des années 1740, ne cessent pas après la signature de la paix de 1748 et se manifestent en particulier dans les colonies qui deviennent le terrain essentiel de la guerre de Sept Ans ouverte en 1756.

Or, il est frappant de constater combien les chapitres de l'*Essai sur les mœurs* composés entre 1754 et 1756, et par conséquent publiés dans la première version « complète » de 1756 où Voltaire procède également à de nombreux ajouts, mettent en avant la puissance anglaise, invariablement associée à l'« industrie » du peuple, à sa pratique du commerce, et à sa domination maritime. Ces thèmes étaient présents dès l'écriture des *Lettres philosophiques*, qui liaient par ailleurs indéfectiblement commerce et liberté. Le début de la dixième lettre, « Sur le commerce », affirmait ainsi que « le commerce, qui a enrichi les citoyens de l'Angleterre, a contribué à les rendre libres, et cette liberté a étendu le commerce à son tour ; de là s'est formée la grandeur de l'État »²³. Cette première rédaction de 1734 mentionnait certes les liens existant entre le commerce et la puissance navale « par qui les Anglais sont les maîtres des mers »²⁴, mais elle présentait cette dernière de manière irénique. Ainsi, d'après le philosophe, le but du gouvernement n'était « point la brillante folie de faire des conquêtes, mais d'empêcher que ses voisins n'en fassent »²⁵. Et les guerres engagées contre la France n'avaient d'autre ambition que de défendre la balance des forces en Europe et de préserver la liberté des voisins de Louis XIV. Ce dernier commentaire, témoignage manifeste de l'anglophilie de Voltaire, est supprimé à partir de l'édition de 1739 des *Lettres philosophiques*, et se trouve largement battu en brèche dans la réécriture de l'édition de 1756, qui porte la marque d'un infléchissement vers une perception moins idéaliste de l'histoire de l'Angleterre. Comparant son destin à celui des autres républiques commerçantes, Voltaire remarque que l'Angleterre a d'abord exercé sa domination sur la terre

21 Voir Edmond Dziembowski, *Un nouveau patriotisme français, 1750-1770. La France face à la puissance anglaise à l'époque de la guerre de Sept Ans*, SVEC, n° 365 (1998).

22 Voir aussi É. Tillet, *La Constitution anglaise*, op. cit., 1^{re} partie, I, chap. 2, « La difficile appréhension des libertés républicaines anglaises ».

23 *Lettres philosophiques*, éd. cit., p. 97.

24 *Ibid.*

25 *Ibid.*, Lettre 8, éd. cit., p. 91.

ferme avant de s'adonner au commerce²⁶. Cette pratique incarne donc une nouvelle manifestation de la puissance et de cette volonté de domination, alors que Voltaire n'y voyait précédemment qu'un facteur de liberté au sein de la nation anglaise. La perspective est donc radicalement renversée : il ne s'agit plus seulement de réfléchir en philosophe aux différents aspects du gouvernement anglais et à ses mérites implicites par rapport à la monarchie française, mais de mettre au jour les fondements de la puissance, en interrogeant le rapport entre commerce, ici fondé sur le développement de la marine, et capacité à soutenir la guerre.

L'éloge des années 1730 cède donc le pas à une analyse beaucoup plus fine des ressorts de la supériorité anglaise, comme en témoignent les autres œuvres historiques de Voltaire. Ainsi, on lit dans le *Précis du siècle de Louis XV* :

Quelle est la raison de cette supériorité continuelle ? N'est-ce pas que les Anglais ont un besoin essentiel de la mer, dont les Français peuvent à toute force se passer, et que les nations réussissent toujours, comme on l'a déjà dit, dans les choses qui leur sont absolument nécessaires²⁷ ?

Loin de l'irénisme passé, Voltaire remarque par ailleurs, dès la rédaction de l'*Histoire de la guerre de 1741* commencée en 1745, que « c'est le propre des Anglais de mêler le négoce à la guerre »²⁸, et que le succès des entreprises commerciales anglaises est intimement dépendant de comptoirs à l'étranger dont l'établissement ne peut se faire que par les armes. Le déclenchement de la guerre de Succession d'Autriche est d'ailleurs attribué à la volonté de développer son commerce, puisque l'Angleterre jouait là « un rôle principal et par l'intérêt de l'équilibre qu'elle affectait toujours de tenir et par celui de son commerce, intérêt plus réel et plus sensible »²⁹. Dans la réécriture du *Précis du siècle de Louis XV*, Voltaire force encore le trait en évoquant l'« intérêt plus couvert [qui] était le but du ministère de Londres » : « forcer l'Espagne à partager le commerce du Nouveau Monde »³⁰. Bien que Voltaire ne se montre absolument plus dupe

26 « Ni Carthage, ni Venise, ni la Hollande, ni aucun peuple n'a commencé par être guerrier, et même conquérant, pour finir par être marchand. Les Anglais sont les seuls : ils se sont battus longtemps avant de savoir compter » (*Lettres philosophiques*, Lettre 10, éd. cit., variante a, p. 197).

27 *Précis du siècle de Louis XV*, chap. 35, *OH*, p. 1509-1510. L'allusion renvoie au *Panégyrique de Louis XV* (1748) : « l'Angleterre, qui étant si peu de chose par elle-même sans l'empire de la mer, regarde, depuis si longtemps, cet empire comme le seul fondement de sa puissance, et comme l'essence de son gouvernement. Les hommes réussissent toujours dans ce qui leur est absolument nécessaire ; et ce qui est nécessaire à un État, est toujours ce qui en fait la force » (*OCV*, t. 30c [2004], p. 292).

28 *Histoire de la guerre de 1741*, chap. 25, Paris, Garnier, coll. « Classiques Garnier », 1971, p. 272 ; repris dans *Précis du siècle de Louis XV*, chap. 27, éd. cit., p. 1455.

29 *Histoire de la guerre de 1741*, chap. 6, éd. cit., p. 50.

30 *Précis du siècle de Louis XV*, chap. 8, éd. cit., p. 1347.

de la stratégie impérialiste choisie par les Anglais, on notera cependant que la condensation effectuée entre la première rédaction dans l'*Histoire de la guerre de 1741* et la rédaction du *Précis* où ce chapitre paraît en 1768 fait disparaître la relation d'actes de piraterie commis par les Britanniques qui se livrent à une guerre larvée contre les marchands espagnols³¹. Simple effet de réécriture guidé par la nécessité d'abrégé un ensemble dans lequel la guerre de Succession d'Autriche n'est plus le foyer principal, ou volonté délibérée de l'historien qu'il faudrait interpréter comme la marque d'une anglophilie persistante ? Il nous semble que le pragmatisme dont Voltaire fait preuve dans la compréhension des enjeux des conflits ne laisse guère de place à la seconde hypothèse. On ne pourra cependant nier non plus que ce pragmatisme le conduise à prendre acte de l'incontestable supériorité des Anglais dans le domaine naval, dont rendent compte des arguments liés à la nature insulaire du pays et à son esprit général, que favorise encore un contexte politique laissant libre champ à l'entreprise individuelle, ce que loue Voltaire.

Le cas de l'Angleterre ne joue cependant plus du tout le rôle de modèle dans la mesure où les remarques de l'historien établissent la radicale différence de situation entre la France et cette dernière. Quoique le *Précis du siècle de Louis XV* mentionne au détour d'un chapitre la responsabilité du cardinal de Fleury, coupable « d'avoir négligé la mer »³², toutes ses analyses démontrent que la France non seulement ne pourrait véritablement rivaliser dans ce domaine, mais que ses tentatives seront appelées à rester vaines. Les conclusions d'Edmond Dziembowski, étudiant, à partir de la correspondance, les réactions de Voltaire durant la guerre de Sept Ans³³, peuvent trouver un complément logique dans la perspective qui est celle de l'œuvre historique : les apparentes contradictions de l'écrivain, sensible à la grandeur de la France tout en s'avouant « jaloux quand [il] jette les yeux sur l'Angleterre »³⁴, témoignent d'une même attention aux logiques de la puissance dont l'importance ne doit pas être minorée en vertu de préjugés hostiles à l'Angleterre dans un contexte de rivalité exacerbée. Mais cette appréciation n'exclut pas que s'expriment des commentaires critiques dans lesquels perce une certaine désillusion – voire une certaine amertume, dans la mesure où Voltaire avait aussi quelques intérêts financiers dans ces conflits coloniaux³⁵ – face à ces

31 Voir *Histoire de la guerre de 1741*, chap. 6, éd. cit., p. 51-52, et cf. *Précis du siècle de Louis XV*, chap. 8, éd. cit., p. 1344.

32 *Précis du siècle de Louis XV*, chap. 28, éd. cit., p. 1466.

33 E. Dziembowski, « La défense du modèle anglais pendant la guerre de Sept Ans », dans U. Kölvig et Ch. Mervaud (dir.), *Voltaire et ses combats*, Oxford, Voltaire Foundation, 1997, 2 vol., t. I, p. 89-97.

34 Lettre de Voltaire à La Chalotais du 6 novembre 1762 (D10795).

35 Voir E. Dziembowski, *Un nouveau patriotisme français*, op. cit., p. 253-254 ; Simon Davies, « Reflections on Voltaire and his idea of colonies », *SVEC*, n° 332 (1995), p. 61-69.

volontés d'impérialisme, l'historien remarquant ainsi que l'Espagne et l'Angleterre ont engagé « sur mer une guerre plus ruineuse que les droits qu'elles se disputaient n'étaient avantageux »³⁶.

208

Dans tous les cas demeure la question de savoir où placer le curseur pour parler d'anglophilie. Dans le contexte de la guerre de Sept Ans où une large partie de l'opinion française se retourne contre l'Angleterre³⁷, il est certain que les opinions de Voltaire paraissent *a contrario* appartenir au camp des anglophiles restreint à une élite. Or, on est bien loin des éloges décernés au début des années 1730 dans les *Lettres philosophiques* : l'analyse ne porte plus sur un modèle général, mais sur des données stratégiques et économiques précises, ainsi que sur une situation géopolitique dont l'enjeu, s'il est immense pour l'État, importe peut-être moins à l'homme qu'est Voltaire. Comment ne pas voir derrière certains des éléments mis en valeur dans les *Lettres philosophiques* une polémique née aussi du ressentiment de l'écrivain contre la France ? Les difficultés faites à la parution de l'*Histoire de Charles XII* ne justifient-elles pas l'éloge appuyé de la liberté d'expression, *a fortiori* dans un ouvrage que Voltaire destinait aussi aux lecteurs anglais ? Le roturier et son esprit d'entreprise ne partagent-ils pas des affinités avec une noblesse qui ne déroge pas en s'investissant dans des activités commerciales, et qui justement n'est pas perçue comme telle par Voltaire³⁸ ? La situation n'est plus la même dans la deuxième moitié du siècle : la stature de l'écrivain, et plus encore de l'historien, permet certainement de modifier la perspective, et les commentaires sur la puissance maritime anglaise ne peuvent être compris qu'en tant qu'ils font écho à la valorisation de l'ancrage « territorial » de la France de Louis XV. Si la neutralité est impossible, il semble tout du moins que l'Angleterre ait pu être un peu plus perçue pour elle-même, et non en tant que miroir déformant des préoccupations de Voltaire.

³⁶ *Précis du siècle de Louis XV*, chap. 4, éd. cit., p. 1329.

³⁷ Sur ce contexte, voir E. Dziembowski, *Un nouveau patriotisme français*, op. cit.

³⁸ Voir É. Tillet, *La Constitution anglaise*, op. cit., p. 94-95 : la simplification outrancière de la réalité politique et sociale anglaise serait motivée par l'hostilité de Voltaire à l'encontre de l'héritage qu'est la féodalité, dont découle la toute-puissante aristocratie française.